

Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé 2024-2025



OBJECTIFS DE LA FORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Dans le cadre du dispositif "Natation Santé" de la Fédération Française de Natation, l'ERFAN des Pays de la Loire vous propose une formation fédérale d'éducateur Nagez Forme Santé.

Le titulaire du Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé intervient auprès de tous les publics sains, sédentaires, à risques ignorés ou dépistés, ou relevant du parcours de soins et encadre en vue d'obtenir ou de maintenir « un capital » santé optimum ou d'aider les personnes à mieux vivre avec leur pathologie.

Concevoir un projet pédagogique adapté à un public spécifique :

- Organiser des activités en vue d'une pratique physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive
- Intégrer l'activité NFS dans le projet de développement du club
- Identifier les risques potentiels liés à la spécificité des publics
- Encadrer tout public pour le maintien de son capital santé et encadrer un public atteint d'affection chronique pour améliorer sa qualité de vie et/ou limiter l'évolution de la maladie

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Brevet Fédéral Éducateur Nagez Forme Santé.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Connaissance de l'environnement et organisation du système de santé publique
- Connaissance des publics en prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Apports de connaissances sur les principales maladies chroniques et affections longue durée (cancers, diabète, pathologies cardiaques, respiratoires etc...)
- Connaissance du club et méthodologie de projet
- Construction de séances adaptées

CONTENU DE LA FORMATION

La formation se compose des unités capitalisables suivantes :

- UC1 : être capable de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel
- UC2 : être capable de maîtriser les connaissances et techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC3 : être capable de maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins



PUBLICS ET PREREQUIS

1-Pré requis

2-Modalités d'inscription

3-Positionnement

4-Entrée en formation

1 - PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit pouvoir justifier au moment de l'inscription des pré-requis suivants :

- Avoir 18 ans minimum au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Être licencié à la FFN
- Être titulaire a minima du PSE1 ou son équivalent à jour de la formation continue
- Être titulaire au minimum d'un BF3 à jour de la formation continue ou d'un diplôme d'Etat ou Titre à Finalité Professionnelle permettant l'encadrement des activités de la natation, à jour de la formation continue
- Être capable de réaliser un test de sécurité sur une distance de 50 mètres. Cette capacité est justifiée par une attestation délivrée par un professionnel des activités de la natation et datant de moins de 3 mois avant l'entrée en formation

2- MODALITES D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, veuillez [CLIQUEZ ICI](#) pour accéder au « Dossier d'inscription BF NFS » et le renvoyer avec les justificatifs ci-dessous en pièce jointe à erfan.paysdeloire@orange.fr (ou en version papier à la Maison des Sports de Bellevue, 44 rue Romain Rolland, 44000 NANTES) avant le **25 Novembre 2024** :

- Pièce d'identité
- Licence FFN 2024-2025
- Diplôme ou titre à finalité professionnelle, ou BF3 à jour de la formation continue
- PSE1 à jour de la formation continue
- Certificat médical attestant de la capacité du candidat à suivre la formation, de moins de 3 mois
- Attestation justifiant du passage d'un test de sécurité réglementaire, de moins de 3 mois ([modèle ci-joint](#))
- Règlements de 1 200€ pour les frais pédagogiques et 50€ pour les frais d'inscription, par chèque à l'ordre de l'INFAN-FFN ou par virement (RIB en fin de document)

Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte.

Clôture des inscriptions : 25 Novembre 2024

4- POSITIONNEMENT :

Un questionnaire d'auto-positionnement est à remplir lors de l'inscription : cliquez [ICI](#) pour y accéder.

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Brevet Fédéral « Nagez Forme Santé » et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Date du positionnement : 20 Décembre 2024

Contenus : Le positionnement se déroulera en deux phases :

1. Une phase collective de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Présentation des modalités de la certification

2. Une phase individuelle d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire,



- un bilan de ses expériences vécues,
 - une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),
- Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

La formation se compose des unités capitalisables suivantes :

- UC1 : être capable de contribuer au fonctionnement du club intégré dans son environnement territorial et institutionnel
- UC2 : être capable de maîtriser les connaissances et techniques nécessaires à la conduite des activités
- UC3 : être capable de maîtriser les connaissances pour s'intégrer dans un parcours de soins

Cette formation vous apportera les contenus suivants dans le domaine des activités aquatiques en lien avec le « Nagez Forme Santé » :

- La sécurité et citoyenneté
- Les aspects psychologiques
- La communication et le projet de club
- La connaissance du club
- Les connaissances des différentes spécificités de santé publique en prenant en compte la connaissance des publics
- La séance
- La prise en charge du pratiquant
- La natation : un milieu spécifique
- Les connaissances réglementaires

LES COMPETENCES VISÉES (EC = Être Capable)

- EC de maîtriser les connaissances nécessaires à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé
- EC d'assurer la sécurité des pratiquants en prenant en compte la spécificité de chacun
- EC d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé
- EC de mettre en œuvre un projet de natation adaptée : Nagez Forme Santé au sein du club
- EC de collaborer avec les dirigeants et des personnes spécialisées extérieures au mouvement associatif sportif
- EC d'élaborer un projet de natation adaptée : Nagez Forme Santé au sein du club
- EC de participer aux activités administratives
- EC de mettre en œuvre un programme de natation adaptée : Nagez Forme Santé
- EC de maîtriser les connaissances spécifiques
- EC de mettre en œuvre un programme de natation adaptée : Nagez Forme Santé
- EC de maîtriser les connaissances pour l'encadrement d'une natation adaptée : Nagez Forme Santé
- EC de maîtriser les connaissances nécessaires à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé
- EC d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Pays de la Loire a été habilité par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation (habilitation n° à venir) pour la mise en œuvre de cette formation.

DATES

Dates de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 20 au 24 Janvier 2025 et du 10 au 14 Mars 2025	68 heures	25 Novembre 2024	20 Décembre 2024



VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total 68 HEURES

Détails du parcours du candidat	En centre – face à face pédagogique	63 Heures
	En centre – pratique avec les formateurs	5 Heures

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION

Formation sur 2 semaines :

- 20 au 24 janvier 2025

- 10 au 14 Mars 2025

Certification :

- 26 Mai 2025

Rattrapage :

- 30 Juin 2025

HORAIRES DE FORMATION

Les sessions de formation en face à face auront lieu principalement sur la semaine (lundi au vendredi) de 9h à 12h et de 13h à 17h.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 18 stagiaires.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Pays de la Loire – Maison des Sports de Bellevue - 44 rue Romain Rolland – 44000 NANTES

Tram: accessible par la ligne 1 arrêt Romain Rolland

Parking accessible derrière l'établissement près du collège sacré cœur.

Structures aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de Nantes Métropole.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.



Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Structures aquatiques

1. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports.
3. Abonnement à un service de téléconférence



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

Les 3 unités capitalisables du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé sont certifiées par un nombre réduit d'épreuves correspondant à des situations caractéristiques des activités du titulaire du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé et construites à partir du référentiel de certification du diplôme.

Les épreuves d'évaluation certificative ne donnent pas forcément lieu à une épreuve par unité capitalisable.

Pour chacune des différentes épreuves, le résultat du candidat apparaîtra sous la forme "**Acquis**" ou "**Non Acquis**".

L'ensemble des UC doit être validé pour l'obtention du diplôme. L'ensemble des épreuves est validé par un jury constitué sous la responsabilité du cadre technique, responsable pédagogique de l'organisme de formation. Ainsi, le cadre technique responsable pédagogique de l'organisme de formation désigne le ou les membre(s) de chaque commission d'évaluation.

Les UC non validées imposent à l'organisme de formation de proposer au stagiaire un rattrapage personnalisé (complément individuel de formation). Le stagiaire doit alors se présenter à une nouvelle session de certification pour valider l'UC ou les UC correspondantes.

La certification globale des 3 UC a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant. La durée des épreuves de certification, et notamment celle de l'épreuve 1 n'est pas intégrée dans le volume horaire de la formation.

EPREUVES DE CERTIFICATION

Le test de sécurité doit être organisé par l'organisme de formation en fin de formation.

Epreuve 1 - Epreuve écrite et orale

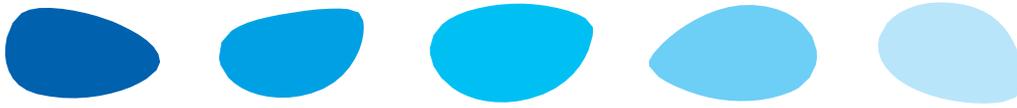
Cette épreuve est réalisée à partir d'un dossier relatif à la conception (réelle ou prévisionnelle) du projet Nagez Forme Santé d'un club. Ce document servant de base à une épreuve orale d'une durée de 20' maximum permettant d'évaluer les capacités du candidat à concevoir le projet et à s'intégrer dans un parcours de soins.

- Etape 1 : Rédaction d'un dossier portant sur la conception d'un projet de l'activité Nagez Forme Santé au sein d'un club et sur les connaissances nécessaires à l'intégration dans un parcours de soins.
- Etape 2 : épreuve orale d'une durée de 20' maximum.

Cette épreuve permet de valider l'UC1 et l'UC3 du BF d'éducateur Nagez Forme Santé.

Epreuve 2 - Epreuve écrite, épreuve orale et test de sécurité

- Etape 1 : Un écrit, sous la forme d'un QCM portant sur les connaissances essentielles relatives aux caractéristiques de l'ensemble des différentes pathologies chroniques. Le choix des questions reste à l'initiative de l'organisme de formation.



- Etape 2 : Epreuve orale relative aux connaissances nécessaires pour l'encadrement d'une natation adaptée et aux connaissances liées à la sécurité dans le cadre de l'activité Nagez Forme Santé.
- Etape 3 : Test de sécurité. La compétence dans le domaine de la sécurité est essentielle. Elle doit être vérifiée en début et en fin de formation.

Cette épreuve permet de valider l'UC2 du BF d'éducateur Nagez Forme Santé



DISPENSES, SUIVI DE PARCOURS, PASSERELLES ET FORMATION CONTINUE

DISPENSES

Les personnes déjà titulaires de certains diplômes bénévoles ou professionnels, peuvent, solliciter auprès du Directeur Technique National de la Fédération Française de Natation la dispense d'une ou plusieurs UC du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé.

Ces éventuelles dispenses permettent aux candidats de ne pas suivre les volumes horaires de formation des UC concernées, et de ne pas se présenter aux épreuves de certification relatives à ces UC.

Pour pouvoir prétendre à l'obtention de dispenses, les candidats concernés doivent remplir l'ensemble des prérequis à l'entrée en formation, et joindre à leur demande de dispense :

- une fiche nominative faisant apparaître :
 - les coordonnées du candidat : nom, prénom, club, date de naissance, adresse, téléphone, lieu d'exercice...,
 - son numéro de licence,
 - sa pratique personnelle, son niveau sportif, les tests ENF qu'il possède,
 - son niveau scolaire, ses diplômes,
 - ses diplômes dans le domaine de la sécurité, de l'animation et de l'enseignement,
 - ses diplômes d'officiel FFN ou d'évaluateur ou d'assistant évaluateur de l'ENF,
- une copie du ou des diplômes justifiant la demande de dispense,
- une lettre du Président de son club précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club, dans le domaine de l'activité Nagez Forme Santé,
- un avis motivé et circonstancié du CTS local,
- une attestation délivrée par un professionnel des activités de la natation, justifiant sa capacité à réaliser un test de sécurité (*), sur une distance de 50 mètres.
- une copie à minima du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1).

La validation des dispenses demandées par le candidat est réalisée par le Directeur Technique National de la FFN. La ou les dispense(s) octroyée(s) sont alors indiquées dans le Parcours Individualisé de Formation (PIF) du stagiaire.

SUITES DE PARCOURS

Le titulaire du Brevet Fédéral Nagez Forme Santé permet à son club d'intégrer les réseaux sport-santé de son territoire.

PASSERELLES

Ce Brevet Fédéral ne permet pas, seul, d'encadrer contre rémunération, ni de bénéficier d'allègements pour d'autres diplômes fédéraux.

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

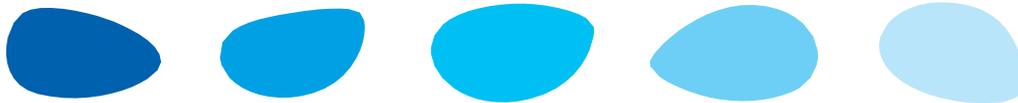
Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Brevet Fédéral d'Éducateur Nagez Forme Santé. Les deux années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN. La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Brevet fédéral d'éducateur Nagez Forme Santé est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend à minima :

- Une demi-journée de secourisme et sécurité en piscine : pratique du test de sécurité et mises en situation pratique
- Une demi-journée pédagogique.

De plus, il est important de rappeler que les personnes doivent maintenir à jour la formation continue de leur diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1).



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose [un dossier de demande d'aménagement](#), [un certificat médical descriptif](#), à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation)
4. Le candidat envoie la demande à la DRAJES qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la DRAJES, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

TARIFS POUR L'OBTENTION DU MSN

Statut du stagiaire	Coût total de la formation	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
		Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
NFS Parcours complet	1200 € Soit 17,64€/h	1200 €	---	50 €	1250 €

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

1. mail : erfan.paysdelaloire@orange.fr
2. par téléphone au : 02 51 13 48 80

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.



FINANCEMENTS

Financements possibles fournis à titre indicatif.

- ✓ CPF
- ✓ OPCO (AFDAS)
- ✓ Si refus de l'AFDAS => 800 € bourse fédérale (FFN)
- ✓ Pouvoirs publics pour la formation de publics spéciaux (Pôle Emploi)
- ✓ Autofinancement



CONTACTS

RÉFÉRENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	Lucas THIBAUT	Tel : 02 51 13 48 80	Mail : erfan.paysdeloire@orange.fr
Référent administratif	Stéphanie CAZAL	Tel : 02 51 13 48 80	
Référent Handicap	Stéphanie CAZAL	Tel : 02 51 13 48 80	

